



## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 10 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de Saint-Médard-de-Prèsque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Sébastien MAILLOT, Maire.

---

**Présents :** Sébastien MAILLOT, Jean-Pierre JAMMES, Viviane BOURDIOL, Laurent BROHA, Erik LEROY, Yvette PONCIE, Serge RIOL, Line RHODE, Marie-Pierre SOLIGNAC,

**Représentés :** Maurice LAMOUREUX, Béatrice VERMET

**Secrétaire de séance:** Viviane BOURDIOL

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation compte rendu du C.M. du 27 janvier 2022
- Maison ROUGIE
- Devis toiture lavoir
- Organisation des élections
- Subventions 2022
- 2 taxes
- Débat orientation budgétaire
- Informations et questions diverses

### **Maison ROUGIE**

Monsieur le Maire informe de conseil municipal que nous ne pouvons pas prétendre cette année à la DETR pour l'acquisition de la maison ROUGIE, cependant nous avons la possibilité de faire acheter cette maison par un établissement public financier (EPF) qui pourrait le revendre à la mairie dans 8 ans sans majoration de prix.

Le conseil municipal approuve l'achat de la maison ROUGIE par l'établissement public foncier (EPF).

### **Devis toiture lavoir**

Monsieur le Maire le conseil que nous avons reçu un nouveau devis pour la toiture du lavoir qui s'élève à 7 068.90€ soit 700 € en plus, le conseil municipal accepte ce nouveau devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H

Vu par nous, Maire de la commune de Saint-Médard-de-Presque,  
Pour être affiché le 17/03/2022 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des  
Collectivités Territoriales.

Fait à St-Médard-de-Presque, le 22/02/2022

Le Maire,  
Sébastien MAILLOT